

Une unité d'enseignement maternelle ouvre à Ermont

Le 28 novembre, une unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes a ouvert à l'école maternelle Alphonse-Daudet grâce au partenariat entre la ville d'Ermont, l'Éducation nationale, l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH).

DE QUOI S'AGIT-IL ?



Les unités d'enseignement maternelles (UEM) ont été créées en 2014 dans le cadre du plan autisme 2013-2017 qui prévoit la création de 110 unités pour 2017.

L'UEM permet d'associer la scolarisation en école ordinaire, dès le plus jeune âge et à temps plein, d'enfants autistes ou autres troubles envahissants du développement, qui n'auraient pu être scolarisés autrement, et leur prise en charge médico-sociale. L'éducatif et le médico-social sont réunis en un même lieu. Les objectifs pédagogiques sont similaires aux programmes de l'école maternelle.

UNE COLLABORATION ÉTROITE



L'Agence régionale de santé consacre **280 000 euros par an pour le fonctionnement de l'UEM**. Elle finance l'acquisition de mobilier et de matériel spécifique ainsi que la masse salariale et les formations de l'équipe encadrante. L'Éducation nationale met à disposition un enseignant spécialisé, tandis que l'APAJH, qui dirige le SESSAD d'Argenteuil, pilote l'UEM et recrute le personnel nécessaire. Enfin, la ville d'Ermont fournit le matériel scolaire, organise la mise à disposition d'une salle de classe, installe la fibre dans la classe et fait bénéficier les enfants accueillis d'un tarif selon le quotient familial pour les activités périscolaires.

UN ENGAGEMENT FORT À ERMONT



Suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, la ville d'Ermont s'est engagée en faveur du handicap. Elle a créé le Conseil Ville-Handicap en 2007 et a signé une Charte Ville-Handicap en 2009 ainsi que la Charte Musique et Handicap la même année avec le Réseau national musique et handicap pour une culture accessible à tous.

L'académie de Versailles a accepté la candidature de la ville d'Ermont et de son Conseil Ville-Handicap pour la création d'une unité d'enseignement au sein de l'école maternelle Alphonse-Daudet. **Cette classe spécialisée est ouverte pour accueillir au maximum 7 enfants valdoisiens de 3 à 4 ans et 7 encadrants.** Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), animateurs, personnel de restauration et de ménage ont été sensibilisés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
100 rue Louis-Savoie - 01 30 72 38 50